Commune de
Romanel-sur-
Lausanne

# AVIS D'ABATTAGE

Conformément à l'Art. 8 du Règlement communal relatif à la protection des arbres, la Municipalité publie la demande d'abattage qui porte sur les éléments suivants :

- adresse : Chemin du Petit-Bois 10, Parcelle No 208
- arbres concernés : Un cerisier du Japon
- raisons évoquées : Dépérissement irréversible

Selon l'Art. 10 du Règlement communal, une arborisation compensatoire sera exigée.

Les remarques ou oppositions doivent être déposées au Bureau Technique communal, chemin du Village 24, avant le 25 octobre 2026.

La Municipalité

Romanel-sur-Lausanne, le 25 septembre 2026.

Municipalité de Romanel-sur-Lausanne
Chemin du Village 24
1032 Romanel-sur-Lausanne
021 641 28 00